

194

PROSPECTUS D'EMISSION

ODYSSEE TOURISME

EMPRUNT OBLIGATAIRE "ODYSSEE TOURISME 1995"

DE 5.600.000 Dinars

"OB. ODYSSEE 1995" G/ATB/BNA

réparti en 2 tranches

Tranche A d'un montant de 2.000.000 D, garantie par l'A.T.B
Tranche B d'un montant de 3.600.000 D, garantie par la B.N.A

DUREE : 7 ans et 5 mois; dont 3 ans et 5 mois de franchise

TAUX D'INTERET : 10,75 %

PRIX D'EMISSION : 100 dinars

JUILLET 1995

ODYSSEE TOURISME

SOCIETE ANONYME DE 8.000.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : Rue 8611 - Zone Industrielle - LA CHARGUIA

REGISTRE DE COMMERCE : VOL 8 SERIE D, CASE 34

EMPRUNT OBLIGATAIRE "ODYSSEE TOURISME 1995"

DE 5.600.000 Dinars

"OB. ODYSSEE 1995" G/ATB/BNA

Réparti en deux tranches

Tranche A d'un montant de 2.000.000 D, garantie par l'A.T.B
Tranche B d'un montant de 3.600.000 D, garantie par la B.N.A

**AU PROFIT DES DETENTEURS D'OBLIGATIONS
OBJET DU PRESENT PROSPECTUS**

RESPONSABLE DE L'INFORMATION : M. HAMZA KNANI

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

Intermédiaire en Bourse

Immeuble BTKD, 11, Rue Hédi Nourira, TUNIS

TEL : 334.224 - FAX : 335.956

SOMMAIRE

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPRUNT

- A - Décision à l'origine de l'emprunt
- B - But de l'émission
- C - Caractéristiques de l'emprunt
- D - Circulation des titres

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

- A - Renseignements généraux
- B - Direction, Administration et Contrôle
- C - Structure du Capital social
- D - Activité de la Société
- E - Renseignements financiers
- F - Perspectives d'avenir

**III - ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE
DU PROSPECTUS**

IV - LETTRES DE GARANTIE

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPRUNT

A - Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Odyssee Tourisme S.A réunie à la date du 15 Novembre 1994, a décidé le lancement d'un emprunt obligataire d'un montant de 5.600.000 Dinars et a confié au Conseil d'Administration réuni le même jour, toutes les modalités d'émission dudit emprunt.

B - But de l'émission

Dans le cadre de sa stratégie de développement et des résultats espérés, l'Odyssee Tourisme S.A vise la réalisation et l'exploitation d'une unité hôtelière à Djerba, dénommée Athénée Palace Djerba; catégorie 5 étoiles; avec ses dépendances et dotée d'une capacité d'hébergement de 594 lits. A cet effet, la société a opté pour l'émission d'un emprunt obligataire.

C - Caractéristiques de l'emprunt obligataire

- **Montant nominal** : 5.600.000 Dinars ; divisé en 56.000 obligations de 100 Dinars chacune et réparti en deux tranches A et B :
 - Tranche A d'un montant de 2.000.000 D, garantie par l'ATB
 - Tranche B d'un montant de 3.600.000 D, garantie par la BNA

- **Dénomination de l'Emprunt** :
 - Emprunt Obligataire "ODYSSEE TOURISME 1995" :
 - " OB ODYSSEE TOURISME 1995"
 - Tranche A garantie ATB
 - Tranche B garantie BNA

- **Forme des titres** : Les titres sont nominatifs

- **Prix d'émission** : Emission au pair, soit 100 Dinars par obligation ; payable intégralement à la souscription.

- **Durée** : Les obligations sont émises pour une durée de 7 ans et 5 mois, dont 3 ans et 5 mois de franchise.

- **Intérêts** : Les obligations "ODYSSEE TOURISME 1995" génèrent des intérêts selon un taux nominal brut de 10,75 %. Ces intérêts sont calculés sur le nominal restant dû depuis le début de la période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Amortissement** : Les obligations émises seront remboursables à partir de la quatrième année de la date de souscription; d'un montant annuel constant de 25 Dinars, soit le quart du nominal.
- **Paiement** : Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Novembre de chaque année.
* le versement des intérêts aux souscripteurs sera effectué le 30 Novembre de chaque année (les premiers intérêts à servir le 30.11.95 commencent à courir à compter du 01 Juillet 1995).
* Le capital sera remboursé annuellement à compter du 30 Novembre 1999 et jusqu'au 30 Novembre 2002.
(voir tableaux en annexes 1 et 2)
- **Date de jouissance**: Jouissance unique à compter de la date du 01 Juillet 1995.
- **Régime Fiscal** : Les intérêts des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.
En l'état actuel de la législation, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux de :
- 15 %, non libératoires.
 - 15 % libératoires au titre des intérêts produits par toutes les sommes déposées dans les comptes d'épargne Emprunts Obligataires, à condition qu'aucune opération de retrait de la somme déposée, des échéances remboursées et des intérêts réalisés, ne soit effectuée durant une période qui ne peut être inférieure à 5 ans à compter de la date de versement des fonds en compte.
En cas de retrait durant la période des 5 ans, les intérêts perçus au titre des obligations cédées à cette occasion font l'objet d'une retenue à la source complémentaire de 10%.
 - 20 % définitifs et non susceptibles de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées, en vertu de la législation en vigueur. Les intérêts à percevoir annuellement seront déductibles de la base imposable à l'impôt annuel sur les revenus des personnes physiques dans la limite de 1.500 DT et ce conformément à l'article 30 de la loi des finances pour la gestion 1992.

- **Garantie** : Les obligations " ODYSSEE TOURISME 1995" sont assorties de la garantie de l'Arab Tunisian Bank (Tranche A) et de la Banque Nationale Agricole (Tranche B) au profit des détenteurs d'obligations objet du présent emprunt. A cet effet, l'Arab Tunisian Bank et la Banque Nationale Agricole assureront à chaque échéance annuelle à la première demande de l'obligataire et en tout état de cause, le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant dans le présent prospectus.
- **Souscription et versement** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir de la date du 04 Juillet 1995 aux guichets de l'Arab Tunisian Bank, de l'Arab Financial Consultants et de la Banque Nationale Agricole.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis et au plus tard à la date du 31 Juillet 1995.
- **Cotation en Bourse**: Dès la clôture des souscriptions, l'Arab Financial Consultants, en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, responsable de l'information et du montage de l'emprunt, demandera l'admission des obligations souscrites à cet emprunt au marché obligataire de la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement, la délivrance et le service financier des obligations de l'emprunt "ODYSSEE TOURISME 1995" seront assurés respectivement par l'Arab Financial Consultants "AFC" pour la tranche A, et la Banque Nationale Agricole "BNA" pour la Tranche B.

D - Circulation des titres :

Les bulletins de souscription doivent comporter la mention de la Banque garante. Ensuite à l'occasion de toutes acquisitions en Bourse d'obligations du présent emprunt, l'acquéreur en Bourse exigera de son intermédiaire de porter la mention des Banques garantes sur toutes pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

L'emprunt obligataire "ODYSSEE TOURISME 1995" est réparti en 2 tranches :

- d'un montant de 2.000.000 Dinars pour la tranche A
- d'un montant de 3.600.000 Dinars pour la tranche B

La tranche A : les obligations émises sont garanties par l'Arab Tunisian Bank et sont numérotées de 1 à 20.000.

La tranche B : les obligations émises sont garanties par la Banque Nationale Agricole et sont numérotées de 20.001 à 56.000.

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

A - Renseignements généraux

L'entité juridique ODYSSEE TOURISME S.A est une société anonyme de droit tunisien.

Cette société de tourisme a été créée à l'initiative de Monsieur Mohamed Taoufik CHAIBI, à la date du 30 Septembre 1992.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, l'ODYSSEE TOURISME S.A se propose de lancer un emprunt obligataire pour financer des investissements touristiques liés à la réalisation et à l'exploitation d'une unité hôtelière " Hôtel Athénée Palace Djerba".

Dénomination : Société ODYSSEE TOURISME S.A

Siège Social : Rue 8611 - Zone Industrielle - LA CHARGUIA

Forme Juridique : Société anonyme

Nationalité : Tunisienne

Objet : acquisition, constitution, aménagement, réalisation, exploitation de tous projets touristique, hôtelier, de loisirs, de restauration et de distraction, relevant directement ou indirectement de l'activité touristique.

Date de constitution : le 30 Septembre 1992

R.C N° : 1335 en date du 5/11/1992

STATUTS : enregistrés à Tunis le 8/9/1992 Vol 8 Série D Case 34

CAPITAL SOCIAL : 8.000.000 DT divisé en 80.000 actions de 100 D chacune

B - Direction - Administration et Contrôle

Conseil d'administration :

Composé selon le Procès verbal du 30 Septembre 1992 et valable jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général :

. Monsieur Mohamed Taoufik CHAIBI

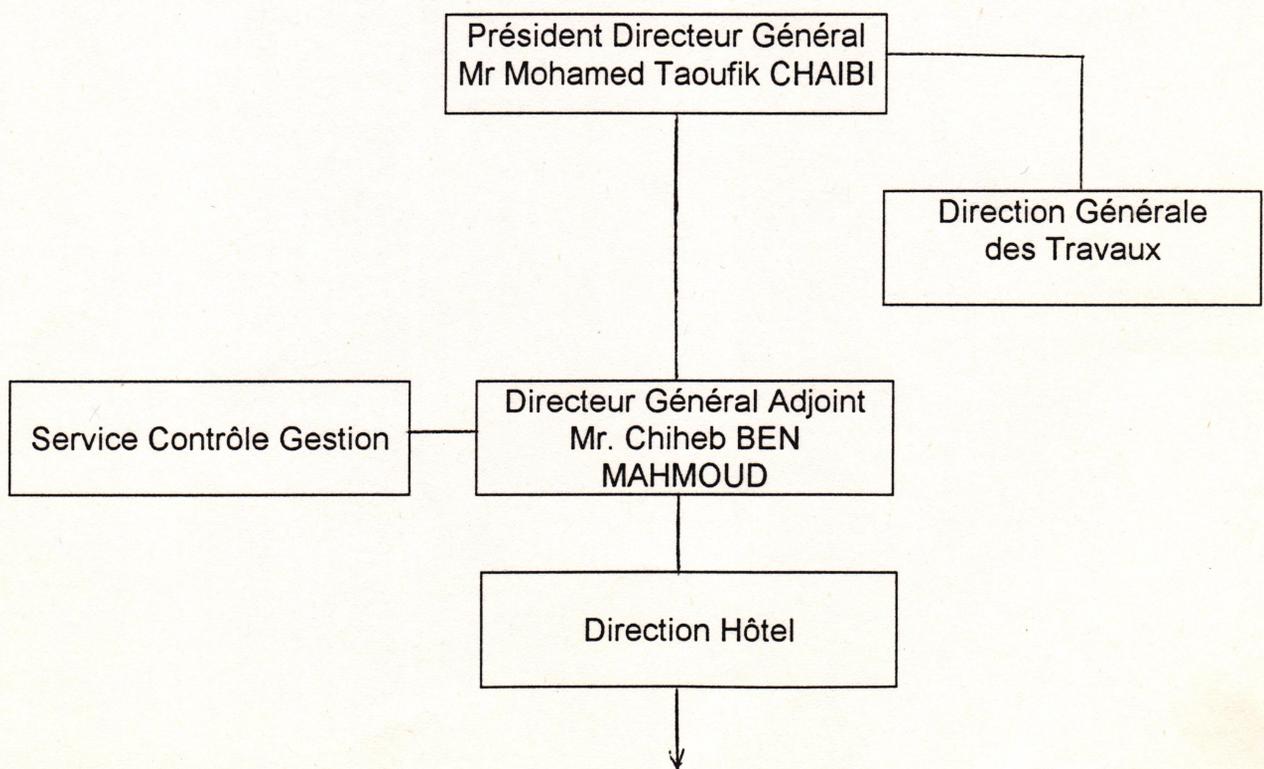
Membres :

Nom et Prénom	Mandat		Qualité et Organisme représenté
	de	à	
Mr Mohamed Taoufik CHAIBI	1992	1997	Représentant Electro Diesel de Tunisie - SARL
Mr Salah JARRAYA	1992	1997	Représentant la société de Cosmétiques, Détergents et parfumerie " CODEPAR SA "
Mr M'Hamed Ali SOUISSI	1992	1997	Représentant la Société Tunisienne des Emballages Modernes " STEM SA "
Mr Slaheddine BELAID	1992	1997	Représentant la Société de Produits Chimiques Détergents "SPCD SA"
Mr Mohamed Taoufik CHAIBI	1992	1997	Représentant la Société "ULYSSE SA"
Mr Sadok BAHROUN	1992	1997	Représentant la Société "EL MAADEN SA"
Mme Samia BECHEDLI	1992	1997	Représentant la Société "BDET SA"
Mr Khaled TAKTAK	1992	1997	Représentant la Société "STUSID SA"
Mr Abdelaziz BEN NASR	1992	1997	Représentant la Société "SCI CERES"

Commissaire aux comptes :

Monsieur Raouf MANJOUR (jusqu'à fin Décembre 1995).
Adresse : 2 Rue Ezzajjej - Cité Mahrajene
1082 TUNIS

Organigramme de la société :



C - Structure du Capital Social

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 1993

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>
Monsieur Taoufik CHAIBI	4.000 actions
Société de Cosmétiques, Détergents et Parfumerie "CODEPAR"	15.200 actions
Société de Produits Chimiques Détergents "SPCD"	6.000 actions
Société Tunisienne des Emballages Modernes "STEM"	6.000 actions
Maghreb Industrie Plastique "MAGRIPLAST"	900 actions
AL MAADEN	6.000 actions
Société des Tracteurs Diesels "SOTRADIES"	700 actions
Electro Diesel de Tunisie "EDT"	8.000 actions
Générale des Applications Mécaniques "GAM"	500 actions
ULYSSE S.A	6.700 actions
BDET	6.000 actions
STUSID	6.000 actions
CERES	4.000 actions
Ulysse Financing Company "U.F.C" - SICAF	4.000 actions
ATB	6.000 actions
	80.000 ACTIONS

D - Activité de la société :

L'Odyssée Tourisme SA intervient dans des domaines d'activités touristiques diversifiés pour étudier, contrôler, réaliser, exploiter, gérer et financer des projets touristiques et des activités connexes.

E - Renseignements financiers :

La Société Odyssée Tourisme a été constituée pour réaliser et gérer une unité hôtelière qui entrera en exploitation au cours de l'exercice 1996.

Les Principaux Indicateurs de Gestion

(au 31 Décembre 1993 et au 30 Septembre 1994)

(en dinars)

	Au 31 Décembre 1993	Au 30 Septembre 1994
Capacité brute d'autofinancement	123.238,987	121.783,994
Capitaux permanents	8.098.947,159	8.186.640,109
Immobilisations nettes	653.694,907	1.833.028,184
Fonds de roulement	7.445.252,252	6.353.611,925
Besoins en Fonds de roulement	4.765.812,207	3.583.466,395
Trésorerie générée	2.679.440,045	2.770.145,530
Ratio de liquidité (1)	0,52 %	4,48 %
Ratio de rentabilité (2)	1,03 %	1,08 %
Autonomie Financière (3)	0,48 %	3,64 %

Dettes à court terme

(1) Ratio de liquidité : $\frac{\text{Valeurs d'exploitation} + \text{valeurs réalisables} + \text{Disponibilités}}{\text{Dettes à court terme}}$

(2) Ratio de rentabilité : $\frac{\text{Résultat Net}}{\text{Fonds Propres}}$

(3) Autonomie financière : $\frac{\text{Dettes à court et long terme}}{\text{Capitaux propres}}$

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 1993

(en dinars)

	ACTIF			PASSIF	
	Brut	Amortissement	Net		
Frais d'Etablissement	121.388,678	51.576,663	69.812,015	Capitaux propres	8.000.000,000
Frais de constitution	5.646,650	2.509,525	3.137,125	Capital appelé	4.000.000,000
Frais de premier établissement	110.438,068	48.772,478	61.665,590	Capital non appelé	4.000.000,000
Frais de prospection	5.303,960	294,660	5.009,300		
Immobilisations	14.582,289	1.922,840	12.659,449	Dettes à Court Terme	38.908,106
Matériel de transport	8.925,219	1.190,030	7.735,189	Etat, Impôts & Taxes	26.292,375
Matériel informatique	4.906,470	586,860	4.319,610	Créditeurs Divers	2.808,607
Logiciel informatique	750,600	145,950	604,650	Charges à payer	7.583,359
				Produits perçus d'avance	2.223,765
Immobilisations en cours	196.223,443		196.223,443	Résultats	98.947,159
Participations	375.000,000		375.000,000	Résultat de l'exercice 1992	16.387,152
Valeurs Réalisables et Disponibles	7.484.160,358		7.484.160,358	Résultat Net de l'exercice	82.560,007
Fournisseurs, avances et acomptes	728.524,000		728.524,000		
Etat, Impôts et taxes	52.619,883		52.619,883		
Actionnaires Capital non appelé	4.000.000,000		4.000.000,000		
Sociétés du groupe	19.235,120		19.235,120		
Débiteurs divers	4.316,000		4.316,000		
Charges comptabilisées d'avance	25.300,000		25.300,000		
Prêts à moins d'un an	800.000,000		800.000,000		
Billets de trésorerie	1.850.000,000		1.850.000,000		
Banque	29.342,025		29.342,025		
Caisse	98,030		98,030		
TOTAL ACTIF	8.191.354,768	53.499,503	8.137.855,265	TOTAL PASSIF	8.137.855,265

Compte de Production
arrêté au 31.12.1993

(en dinars)

Débit		Crédit	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
T.F.S.E	6.126,334	Résultat de production	14.305,801
Transports & Déplacements	3.186,521		
Frais divers de production	3.761,928		
Frais financiers de fonctionnement	1.231,018		
TOTAL	14.305,801	TOTAL	14.305,801

Compte d'Exploitation
arrêté au 31.12.1993

(en dinars)

Débit		Crédit	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Résultat de production	14.305,801	Résultat brut d'exploitation	64.972,334
Frais de personnel	49.408,969		
Impôts et Taxes	1.257,564		
TOTAL	64.972,334	TOTAL	64.972,334

Compte d'Affectation du Résultat Brut d'exploitation
arrêté au 31.12.1993

(en dinars)

Débit		Crédit	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Résultat d'exploitation	64.972,334	Produits de financement	210.805,378
Dotations aux comptes de résorptions	38.756,140		
Dotations aux comptes d'amortissement	1.922,840		
Résultat net d'exploitation	105.154,064		
TOTAL	210.805,378	TOTAL	210.805,378

Compte d'Affectation du Résultat Net d'exploitation
arrêté au 31.12.1993

(en dinars)

Débit		Crédit	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Pertes exceptionnelles	94,090	Résultat net d'exploitation	105.154,064
Impôts sur les bénéfiques	24.871,967	Profits sur exercices antérieurs	2.372,000
Résultat net de l'exercice	82.560,007		
TOTAL	107.526,064	TOTAL	107.526,064

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 1994

(en dinars)

ACTIF			PASSIF		
Frais d'Etablissement	128.155,678	85.060,026	43.095,652	Capitaux propres	8.000.000,000
Frais de constitution	5.646,650	3.921,187	1.725,463	Capital appelé *	6.000.000,000
Frais de premier établissement	117.205,068	79.518,189	37.686,879	Capital non appelé	2.000.000,000
Frais de prospection	5.303,960	1.620,650	3.683,310		
Immobilisations	14.582,289	3.974,966	10.607,323	Dettes à Court Terme	298.184,318
Matériel de transport	8.925,219	2.528,813	6.396,406	Fournisseurs retenue de garantie	47.067,264
Matériel informatique	4.906,470	1.112,553	3.793,917	Etat, Impôts & Taxes	515,824
Logiciel informatique	750,600	333,600	417,000	Actionnaires versement sur capital non appelé	200.000,000
Immobilisations en cours	1.404.325,209		1.404.325,209	Créditeurs Divers	40.777,750
Participations	375.000,000		375.000,000	Charges à payer	9.823,480
Valeurs Réalisables et Disponibles	6.651.796,243		6.651.796,243	Résultats	186.640,109
Fournisseurs, avances et acomptes	1.450.996,953		1.450.996,953	Résultats antérieurs	98.947,159
Etat, Impôts et taxes	205.631,800		205.631,800	Résultat 1994	87.692,950
Actionnaires Capital non appelé	2.000.000,000		2.000.000,000		
Actionnaires restant dû sur capital appelé	150.000,000		150.000,000		
Sociétés du groupe	30.221,768		30.221,768		
Débiteurs divers	309,000		309,000		
Compte de Régularisation Actif	44.491,192		44.491,192		
Prêts à moins d'un an	975.000,000		975.000,000		
Billets de trésorerie	1.650.000,000		1.650.000,000		
Banque	145.097,983		145.097,983		
Caisse	47,547		47,547		
TOTAL ACTIF	8.573.859,419	89.034,992	8.484.824,427	TOTAL PASSIF	8.484.824,427

* Le capital a été entièrement libéré en Octobre 1994

Compte de Production
arrêté au 30.09.1994

(en dinars)

Débit		Crédit	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
T.F.S.E	10.975,635	Produits Financiers de Fonctionnement	8.615,643
Transports & Déplacements	9.817,667	Résultat de production	14.021,446
Frais divers de production	1.830,623		
Frais financiers de fonctionnement	13,164		
TOTAL	22.637,089	TOTAL	22.637,089

Compte d'Exploitation
arrêté au 30.09.1994

(en dinars)

Débit		Crédit	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Résultat de production	14.021,446	Résultat brut d'exploitation	49.070,393
Frais de personnel	33.153,447		
Impôts et Taxes	895,500		
Frais divers d'exploitation	1.000,000		
TOTAL	49.070,393	TOTAL	49.070,393

Compte d'Affectation du Résultat Brut d'exploitation
arrêté au 30.09.1994

(en dinars)

Débit		Crédit	
<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Résultat brut d'exploitation	49.070,393	Produits de financement	172.303,465
Dotations aux comptes de résorptions	32.038,918		
Dotations aux comptes d'amortissement	2.052,126		
Résultat net d'exploitation	89.142,028		
TOTAL	172.303,465	TOTAL	172.303,465

Compte d'Affectation du Résultat Net d'exploitation
arrêté au 30.09.1994

(en dinars)

Débit		Crédit	
<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Pertes sur exercices antérieurs	4.333,066	Résultat net d'exploitation	89.142,028
Résultat net de l'exercice	87.692,950	Profits sur exercices antérieurs	2.883,988
TOTAL	92.026,016	TOTAL	92.026,016

F - Perspectives d'avenir :

L'activité d'Odysée Tourisme SA connaîtrait, à compter de l'exercice 1997, une amélioration régulière.

L' évolution prévisible, sur la période considérée, d'une part de la capacité brute d'autofinancement et d'autre part de la capacité d'emprunt, permettrait à la société de poursuivre la mise en oeuvre de sa stratégie de diversification de ses activités en recourant à des ressources propres et d'emprunt.

L'activité de la société générerait, au titre de l'exercice 1996, un résultat déficitaire et une capacité brute d'autofinancement relativement faibles. Ces résultats sont dûs à l'importance des dépenses engagées de démarrage et de fin de travaux .

A compter de l'exercice 1997, la rentabilité espérée est de l'ordre de 30 %.

Le recours de la société à l'émission d'un emprunt obligataire pour financer une partie de son programme d'investissement s'inscrit dans le cadre de la diversification de ses sources de financement et du respect de son équilibre financier.

**L'évolution des résultats prévisionnels
de l'Odysée Tourisme SA**

(1996 - 2002)

(en dinars)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Chiffre d'Affaires H.T	4.010.504	8.864.658	9.664.614	10.448.142	11.108.587	11.683.776	12.289.109
Résultat Brut d'Exploitation	1.528.911	3.863.401	4.213.064	4.544.684	4.872.568	5.152.001	5.443.574
Résultat Net d'Exploitation	- 722.263	702.783	1.088.146	1.453.100	1.814.317	2.399.288	2.996.398
Résultat Net de l'exercice	- 723.263	701.783	981.280	1.128.697	1.308.483	1.723.803	2.130.088
Capacité brute d'Autofinancement	588.514	2.923.004	3.202.501	3.316.585	3.463.037	3.537.120	3.602.167

Capacité brute d'Autofinancement							
Chiffre d'Affaires H.T (%)	14,67	32,97	33,14	31,74	37,17	30,27	29,31

ANNEXE 1

" EMPRUNT ODYSSEE TOURISME 95 "

Montant : 5.600.000,000 Dinars
Date de jouissance : 01.07.1995
Date d'échéance : 30.11.2002
Taux d'Emprunt : 10,75 %

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
 (En Dinars)

Echéances	Valeur de l'emprunt	Amortissement	Valeur de l'emprunt restant dûe	Intérêts à payer	Annuités à payer
01/07/95	5.600.000,000				
30/11/95			5.600.000,000	250.833,333	250.833,333
30/11/96			5.600.000,000	602.000,000	602.000,000
30/11/97			5.600.000,000	602.000,000	602.000,000
30/11/98			5.600.000,000	602.000,000	602.000,000
30/11/99		1.400.000,000	4.200.000,000	602.000,000	2.002.000,000
30/11/2000		1.400.000,000	2.800.000,000	451.500,000	1.851.500,000
30/11/2001		1.400.000,000	1.400.000,000	301.000,000	1.701.000,000
30/11/2002		1.400.000,000	0	150.500,000	1.550.500,000
TOTAL		5.600.000,000		3.561.833,333	9.161.833,333

ANNEXE 2

PLACEMENT OBLIGATAIRE " ODYSSEE TOURISME 95 "

Valeur nominale de l'obligation : 100,000 Dinars
 Date de jouissance : 01.07.1995
 Date d'échéance : 30.11.2002
 Taux nominal de placement : 10,75 %

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
 (par obligation en Dinars)

Echéances	Valeur nominale	Amortissement	Valeur nominale après amortissement	Intérêts bruts à percevoir	Annuités à percevoir
01/07/95	-100,000				
30/11/95		0	100,000	4,479	4,479
30/11/96		0	100,000	10,750	10,750
30/11/97		0	100,000	10,750	10,750
30/11/98		0	100,000	10,750	10,750
30/11/99		25,000	75,000	10,750	35,750
30/11/2000		25,000	50,000	8,062	33,062
30/11/2001		25,000	25,000	5,375	30,375
30/11/2002		25,000	0	2,688	27,688
TOTAL		100,000		63,604	163,604

ODYSSEE TOURISME

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 Dinars

Siège social : Rue 8611 - Zone Industrielle - LA CHARGUIA

EMPRUNT OBLIGATAIRE "ODYSSEE TOURISME S.A 1995"

de 5.600.000 Dinars en deux tranches A et B

Tranche A d'un montant de 2.000.000 Dinars garantie par l'ATB

Divisée en 20.000 obligations de 100 Dinars chacune

"Numérotées de 1 à 20.000"

Taux d'intérêt : 10,75 %

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Novembre 1994

Délibération du Conseil d'Administration du 15 Novembre 1994

Visa de la Bourse des Valeurs Mobilières N° 95/194 du 30 Juin 1995

Notice Légale publiée au J.O.R.T. n° 65 du 30.06.1995

Compte bancaire n° 20.1389.1967.83

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussignée (s) Nom et Prénom :

Pièce d'Identité :

Agissant pour le compte de : Qualité :

Nationalité : Age : Sexe : (1) M [] F []

Profession : Adresse :

Déclare (ons) souscrire à obligations nominatives de l'emprunt "ODYSSEE TOURISME 1995" au prix d'émission de 100 Dinars l'unité, portant jouissance à partir de la date du 01 Juillet 1995 et remboursables à raison de vingt cinq dinars (25,000) par obligation pour les quatre dernières années de la durée de l'emprunt obligataire (7 ans et 5 mois dont 3 ans et 5 mois de franchise) majorées des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'information dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons): (1) en espèce [] par chèque []

N° tiré sur : Agence :

[] par virement en date du : effectué sur mon (notre) compte

N° ouvert à :

la somme de (en toutes lettres)
représentant le montant des obligations souscrites.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soit : (2)

[] Déposés chez :

[] Remis à :

Fait en double exemplaires dont un en ma possession
le second servant de souche

A Le :

Signature (3)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la case appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

ODYSSEE TOURISME

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 Dinars

Siège social : Rue 8611 - Zone Industrielle - LA CHARGUIA

EMPRUNT OBLIGATAIRE "ODYSSEE TOURISME S.A 1995"

de 5.600.000 Dinars en deux tranches A et B

Tranche B d'un montant de 3.600.000 Dinars garantie par la BNA

Divisée en 36.000 obligations de 100 Dinars chacune

"Numérotées de 20.001 à 56.000"

Taux d'intérêt : 10,75 %

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Novembre 1994

Délibération du Conseil d'Administration du 15 Novembre 1994

Visa de la Bourse des Valeurs Mobilières N° 95/194 du 30 Juin 1995

Notice Légale publiée au J.O.R.T. n° 65 du 30.06.1995

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussignée (s) Nom et Prénom :

Pièce d'Identité :

Agissant pour le compte de : Qualité :

Nationalité : Age : Sexe : (1) M [] F []

Profession : Adresse :

Déclare (ons) souscrire à obligations nominatives de l'emprunt "ODYSSEE TOURISME 1995" au prix d'émission de 100 Dinars l'unité, portant jouissance à partir de la date du 01 Juillet 1995 et remboursables à raison de vingt cinq dinars (25,000) par obligation pour les quatre dernières années de la durée de l'emprunt obligataire (7 ans et 5 mois dont 3 ans et 5 mois de franchise) majorées des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'information dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons): (1) en espèce [] par chèque []

N° tiré sur : Agence :

[] par virement en date du : effectué sur mon (notre) compte

N° ouvert à :

la somme de (en toutes lettres)

représentant le montant des obligations souscrites.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soit : (2)

[] Déposés chez :

[] Remis à :

Fait en double exemplaires dont un en ma possession
le second servant de souche

A Le :

Signature (3)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la case appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

ARAB TUNISIAN BANK

GARANTIE BANCAIRE A LA PREMIERE DEMANDE

Visé pour Timbre et enregistré à la
des Finances, Rue (Hédi - TUNIS
TUNIS, le 26 JUN 1995
Vol.
Folio
Reçu
Enregistrement: *Belkhodja*

EMPRUNT OBLIGATAIRE " ODYSSEE TOURISME 1995"

TRANCHE A

Divisée en 20.000 obligations de 100 D chacune
numérotées de 1 à 20.000

Le Receveur

Nous soussignés, ARAB TUNISIAN BANK, société anonyme au capital de 10.000.000 Dinars dont le siège social est à Tunis, 9 Rue Hédi Nouria, représentée par son Directeur Général Monsieur Hamouda BELKHODJA, déclarons par la présente avoir garanti l'Emprunt Obligatoire "ODYSSEE TOURISME 1995", tranche A d'un montant de 2.000.000 dinars divisé en 20.000 obligations de nominal de 100 dinars chacune.

L'Emprunt Obligatoire "ODYSSEE TOURISME 1995" est réparti en deux tranches A et B.

- La tranche A d'un montant de 2.000.000 dinars, est garantie par l'A.T.B. Les obligations relatives à cette tranche sont numérotées de 1 à 20.000.

- La tranche B d'un montant de 3.600.000 dinars, est garantie par la B.N.A. Les obligations relatives à cette tranche sont numérotées de 20.001 à 56.000.

Le prix de remboursement est de 100 dinars avec un taux annuel de 10,75%.

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant correspondant au quart de la valeur nominale de chaque obligation et ce, après la durée de franchise fixée à 3 ans.

A cet effet, l'ARAB TUNISIAN BANK s'engage à garantir, au profit des obligataires, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire intéressé, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire ou administrative quelconque, le paiement de la partie du capital exigible ainsi que les intérêts y afférents.

La présente garantie prend effet à partir de la date d'émission de l'Emprunt. Elle continue de produire ses effets jusqu'au remboursement intégral du montant de l'Emprunt et de ses intérêts.

Vu pour légalisation de signature de :

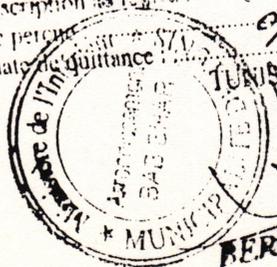
Hamouda Belkhodja

qui a (ant) justifié de son (leur) identité et de son (leur) résidence:

- N° d'inscription au registre de légalisation de signature:

- Somme perçue: 9.500 5.116,7

- N° et date de quittance: TUNIS, le 8 JUIL 1995



BELKHODJA Hamouda

Fait à Tunis le Mai 1995

ARAB TUNISIAN BANK

Banque Garantie

Le Directeur Général

Hamouda BELKHODJA



_____ LE _____ في

REF : GARANTIE BANCAIRE A PREMIERE DEMANDE : المرجع
EMPRUNT OBLIGATAIRE "ODYSSEE TOURISME 1995"

TRANCHE B
Divisée en 36.000 obligations de 100 D chacune
numérotées de 20.001 à 56.000

Nous soussignés, BANQUE NATIONALE AGRICOLE Société Anonyme au capital de 100.000.000 Dinars dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, représentée par son Président Directeur Général Monsieur ALI DEBAYA, déclarons par la présente avoir garanti l'Emprunt Obligataire "ODYSSEE TOURISME 1995" tranche B d'un montant de 3.600.000 Dinars divisé en 36.000 obligations de nominal de 100 dinars chacune.

L'emprunt obligataire " ODYSSEE TOURISME 1995 "est réparti en deux tranches A et B.

- La tranche A d'un montant de 2.000.000 Dinars, est garantie par l'A.T.B. les obligations relatives à cette tranche sont numérotées de 1 à 20.000.
- La tranche B. d'un montant de 3.600.000 Dinars, est garantie par la B.N.A. les obligations relatives à cette tranche sont numérotées de 20.001 à 56.000.

Le prix de remboursement est de 100 dinars avec un taux annuel de 10,75 %.

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant correspondant au quart de la valeur nominale de chaque obligation et ce, après la durée de franchise fixée à 3 ans.

A cet effet, la BANQUE NATIONALE AGRICOLE s'engage à garantir, au profit des obligataires, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire intéressé, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire ou administrative quelconque, le paiement de la partie du capital exigible ainsi que les intérêts y afférents.